



# Concevoir ou valider votre étiquetage produit

## Notre offre

A

Nous vous aidons à la **rédaction** des étiquettes de vos produits en fonction des clients (consommateurs, RHD, B to B) conformément aux exigences réglementaires et avec le concours d'un spécialiste du Code des Usages de la Charcuterie

Cette assistance peut prendre 2 formes selon vos besoins :

- la **rédaction de toutes les mentions d'étiquetage** : dénomination de vente, liste des ingrédients, allégations..., à partir de la recette (*conception à partir de la formulation et du procédé de fabrication*),
- la **vérification de votre étiquetage** à partir d'une maquette que nous fournissons, en plus de la composition (*validation de la dénomination de vente, de la liste des ingrédients, du Quid viande et de l'étiquetage nutritionnel sur l'étiquette déjà rédigée*).

## Pour qui ?

Les PME, PMI ou une entreprise artisanale ne disposant pas de spécialistes en réglementation.

## Quel intérêt pour votre entreprise ?

L'Ifip vous prémunit contre le **risque d'erreur et de réimpression d'étiquettes**.

Notre institut vous apporte en même temps une interprétation correcte du **Code des Usages**.

## Les + de l'IFIP

- Notre expert est co-rédacteur et éditeur du Code des Usages de la charcuterie, **spécialiste de la réglementation des produits transformés**, ayant de plus une très bonne connaissance des produits carnés et des charcuteries.
- **Une grande réactivité** de réponse ; pour une simple vérification, sous quelques jours seulement.

E > 7 000 €

D 5 000 € à 7 000 €

C 3 000 € à 5 000 €

B 1 500 € à 3 000 €

A < 1 500 €



**Martine CARLIER**

Normes et Réglementation

7, avenue du Général de Gaulle - 94704 Maisons-Alfort Cedex

Tél. : + 33 (0)1 43 68 41 55 - martine.carlier@ifip.asso.fr